

UNION AVICOLE GUEUGNONNAISE
EXPOSITION NATIONALE D'AVICULTURE
17 & 18 Janvier 2026

L'UNION AVICOLE GUEUGNONNAISE organise son Exposition Nationale d'Aviculture, Hall des Expositions (local technique), Rue des Tilleuls, sous le Patronage de Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la SCAF, de la SNC, de la FFC, de l'Union des Sociétés Avicoles de Bourgogne Franche/Conté et de la Fédération des Sociétés Avicoles de Saône et Loire.

Cette Exposition est ouverte à tous les Eleveurs de Lapins, Pigeons, Volailles et palmipède et Animaux de basse-cour de races pures

Seuls seront jugés les sujets tatoués pour les lapins, bagués de bagues officielles pour les autres. Sujets acceptés: Année 2022, 23, 24 et 25 sauf pour les Championnats ou Coupe où le règlement des Clubs prime. Les Pigeons à Caroncules sont acceptés sans limite d'âge.

Durée de l'Exposition : Samedi 17 Dimanche 18 Attention, l'Exposition est ouverte au public le Samedi à partir de 8h30 . De ce fait, la carte d'Exposant est nominative et ne donne droit qu'à 1 seule entrée. Les visiteurs restant à l'Exposition plusieurs jours ne paient qu'une fois.

Réception des animaux : Jeudi 15 de 10h à 19h (les lapins, cobayes et pigeons texans seront pesés par l'éleveur.)

Opération du Jury : Vendredi 16 à partir de 8h

Ouverture au public : Samedi 17 de 8h 30 à 19h

Dimanche 18 de 9h à 15h

Enlèvement des animaux : Dimanche 18 à **partir de 15h.**

(Voir conditions particulières pour les clubs qui réalisent leur Championnat de France)

Les animaux pourront être amenés et repris par l'Exposant. L'UAG se charge de la réception

AUCUN RETOUR NE POURRA S'EFFECTUER PAR TRANSPORTEUR

Expédition : Monsieur le Commissaire Général de l'Exposition d'Aviculture, Hall des Expositions (local technique), Rue des Tilleuls, 71130 GUEUGNON.

Aucun changement ne sera toléré à la mise en cage. Les Exposants devront se conformer à leur feuille d'inscription. Une visite sanitaire aura lieu à l'arrivée par le vétérinaire de service. Tout animal malade sera restitué ainsi que tous ceux contenus dans le même emballage aux frais de l'Exposant sans remboursement des engagements. Un certificat de vaccination sera exigé à l'**engagement** suivant les directives de la DSV de Saône et Loire, en vigueur en ce moment là. En cas de non expédition ou absence des animaux pour quelques raisons que ce soit, les frais d'engagement ne seront pas remboursés. Seul le Catalogue Palmarès sera remis après la manifestation.

Compte tenu des dispositions particulières pouvant être imposées par les autorités sanitaires, aucune indemnité ne sera accordée en cas d'annulation de l'exposition. Les engagements seront remboursés aux éleveurs à concurrence des frais engagés notamment pour la confection du catalogue et de secrétariat.

En cas d'arrêté préfectoral concernant la grippe aviaire si vous avez inscrit des volailles et qu'au moment de l'exposition vous ne pouvez pas les exposer, les frais d'inscription vous seront remboursés à la condition de votre présence à l'exposition et que vous honorer les engagement éventuel de toutes autre animaux (pigeons, lapins)

Présentation et droits d'inscription : Unités toutes catégories : **3.80€**, Volières Pigeons (6 sujets) **5.00€**,
Palmarès obligatoire (avec frais de secrétariat) 6 Euros

Les demandes d'inscription devront être adressées à : Mr Meunier Ludovic 10, chemin de la Pennasse 71130 Gueugnon
accompagnées du montant des inscriptions, chèques bancaires ou postaux à l'ordre de l'Union Avicole Gueugnonnaise.

(Obligatoirement un Chèque par exposant)

Les demandes de renseignements et de feuilles d'engagements sont à faire chez Mr Meunier Ludovic Tél. 06 33 01 08 89
ludomeu@hotmail.com

L'UAG prélèvera un droit de 20% sur les ventes, ce droit à la charge de l'acheteur. Aucune vente ne sera tolérée dans les travées sous peine d'expulsion. L'éleveur désirant retirer un animal de la vente devra acquitter les 20%. Il sera formellement interdit de toucher aux animaux hors la présence d'un commissaire.

Ouverture du bureau des ventes après enregistrement de tous les résultats **à partir du Samedi Matin après l'inauguration (10h00)**

La publicité à titre personnel sur les cages est interdite.

Les ventes seront closes le Dimanche à 13h00. Les sujets vendus pourront être retirés immédiatement sur accord du Commissaire Général et s'il ne s'agit pas d'un GPE ou d'un GPH.

L'UAG prendra toutes dispositions pour la nourriture et la surveillance des animaux. Elle ne pourra cependant pas être responsable des erreurs, décès, vols, échanges, pertes et dommages de quelque nature que ce soit, même ceux causés par l'incendie. **(Les lapins seront abreuvés et nourris)**

En cas de litige, il sera appliqué le règlement général de la SCAF.

Le Jury sera composé de Juges officiels et **leurs décisions seront sans appel**. Les Juges et les Elèves Juges ne pourront concourir dans la catégorie où ils opèrent.

Attention : Le certificat de naisseur pourra être demandé pour l'attribution des Grands Prix ; Seulement seront récompensés les éleveurs naisseurs. (Le sujet primé garde évidemment son titre conformément au jugement.)

PRINCIPALES RECOMPENSES :

Le Grand Prix de la Ville de GUEUGNON : 1 Objet d'Art (offert par la Ville de Gueugnon)

3Grands Prix d'Exposition : 1 Objet d'Art (1Volailles, 1 Lapins & Cobayes, 1 Pigeons)

GP Louis TOUILLON : 1 Coupe ou un Objet d'Art au meilleur Lapin après le GPE. (Toutes races confondues)

3 Prix D'Elevage : Réservé à tous les éleveurs ; Le cumul est possible avec toutes autres récompenses. Chaque éleveur ne pourra concourir au Grand Prix d'Elevage qu'une seule fois pour les sujets de la même race. Ouvert aux animaux de même race, même variété, même couleur, sur 5 Cages désignées sur la feuille d'engagement par le sigle **PE.** , (Les deux sexes doivent être représentés)

Le classement se fera par addition des points attribués par les juges. En cas d'ex-æquo, tirage au sort.

4 GPH Volaille : 1 Coupe ou Objet d'Art et 1 plaque GPH (1 GPH Grande race, 1 race Etrangère, 1 Race Naine, 1 divers si plus de 20 cages)

5 GPH Lapins : 1 Coupe ou Objet d'Art et 1 plaque GPH (1 GPH Grande race, 1 race Moyenne, 1 Petite race, 1 Race Naine, 1 Rex & 1 Cobayes si plus de 20 cages)

10 GPH Pigeons : 1 Coupe ou Objet d'Art et 1 plaque GPH. (1 par groupe SNC)

Les GPH seront décernés si la catégorie compte au moins 10 sujets ou 2 éleveurs différents.

1 GPH Tourterelles :(Si plus de 20 Cages) 1 Coupe ou un Objet d'Art et 1 plaque GPH

Une plaque Excellent pour les Lapins 96 et +, pour les Pigeons 96 et +

Les Championnats seront récompensés de Coupes ou Objets d'Art .**Les Champions concourent pour les GPE et GPH.**

Des Prix spéciaux pourront être offerts par les Clubs spécialisés pour récompenser le meilleur sujet de leur race.

Des Prix d'ensemble seront attribués, toutes races & variétés confondues et récompensés par 1 coupe ou 1 objet d'art.

Le Président **Mr Charolles Bernard**, la Fiotte, 71210 Saint Eusèbe 06 37 24 11 64 (b.charolles.pumi@orange.fr)

Et le Commissaire Général, **Mr Meunier Ludovic**, 10, chemin de la Pennasse, 71130 Gueugnon 06 33 01 08 89 (ludomeu@hotmail.com)

Clôture irrévocable des inscriptions le 20 Décembre 2025

GUEUGNON, CAPITALE MONDIALE DE L'ACIER INOXYDABLE **TERRE DE GASTRONOMIE, ET ... D'AVICULTURE !**

INFORMATIONS PRATIQUES

L'Exposition se tiendra dans le **Hall des Expositions (local technique)** de Gueugnon, Rue des Tilleuls, signalé dans toute la ville. Le local de 300m2 environ couverts, clair . Les animaux seront exposés sur un seul rang ou 2 suivant le nombre de betes inscrites, avec fonds de cages, eau et nourriture à leur arrivée, carton ondulé au sol.

Un grand parking vous attend derrière le Hall, dans son enceinte.

Repas : Les repas du Samedi midi et Dimanche midi pourront être pris au restaurant du Hall.(avec reservation)

Chambres : La liste des Hôtels ainsi que leur n° de Téléphone se trouve ci-jointe. Il vous suffira de prendre contact avec l'Hôtel de votre choix pour retenir une chambre.

Si vous êtes Exposant : Passez immédiatement au Secrétariat. On vous remettra votre Catalogue Palmarès. Un tableau vous indiquera si vous avez obtenu une récompense et si tel est le cas, réclamez-là immédiatement, on vous la remettra. Ce bureau vous accueillera également si vous désirez acheter un sujet, ou si vous désirez un renseignement.

Si vous êtes Visiteur, mais non Exposant : Le Secrétariat, sur simple demande, vous donnera tous renseignements utiles, vous permettra d'acheter des sujets ou un Catalogue Palmarès.

Pensez enfin que toute l'équipe de l'Union Avicole Gueugnonnaise s'est mobilisée pour que cette Exposition soit une réussite et qu'elle espère votre satisfaction.

HOTELS

HOTEL RESIDENCE SAINT BENOIT TEL. 03 85 85 23 23

HOTEL DU CENTRE. TEL: 03 85 70 66 26. Portable: 06 78 14 11 87

Voir également Hôtels à proximité : PARAY LE MONIAL, DIGOIN

Télécharger la plaquette « guide hébergement et restauration » sur le Site www.ccpaysgueugnon.fr puis Office du Tourisme Pays de Gueugnon.